

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 82-2020-DE

1.1 - Marchés publics

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché n° 11/2020 « « Marché de travaux d'aménagement d'un sentier du littoral avec réalisation d'enrochements au droit de la parcelle AI66 sur la commune de Cavalaire/Mer »

Titulaire :

SARL STG

L'Ecrin – 6 Place Jean Mermoz

83 120 Sainte Maxime

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L1414-2
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.
- De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** le Code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un sentier du littoral avec réalisation d'enrochements au droit de la parcelle AI66
- CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 23 octobre 2020 sur le profil d'acheteur <https://marches-securises.fr> et au BOAMP : Avis n° 20-130991 paru le 23 octobre 2020,
- CONSIDERANT** qu'un avis d'appel rectificatif a été envoyé le 04 novembre 2020 au BOAMP : Avis n°20-135495 paru le 04 novembre 2020
- CONSIDERANT** que le registre des retraits fait état de vingt trois (23) dossiers retirés par voie dématérialisée ;
- CONSIDERANT** que le registre des dépôts fait état de trois (3) plis dématérialisés et aucun pli enregistré hors délais ;

CONSIDERANT que l'admission des candidatures en séance du 24 novembre 2020 a permis de constater que les candidats ont remis les documents requis par l'Administration permettant l'analyse de leur candidature et que ces derniers ont les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché ;

CONSIDERANT l'analyse des offres déclarées recevables et conformes a permis de constater que le soumissionnaire SARL STG présente l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, soit prix des prestations : 60 % et valeur technique : 40 %.

DECIDE

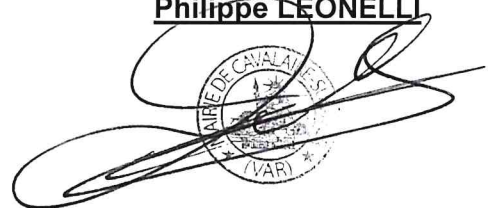
ARTICLE 1 de conclure avec la SARL STG le marché de travaux d'aménagement d'un sentier du littoral avec réalisation d'enrochements au droit de la parcelle AI66 pour un montant résultant du Devis Quantitatif Estimatif de 59 820.00 € HT soit 71 784.00 € TTC ;

ARTICLE 2 de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget principal de la commune;

ARTICLE 3 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 03-12-2020

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr